

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 17 janvier 2022, à 19 h, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090.

Sont présents à cette visioconférence Mme et MM les conseillers Jonathan Alix, Charles Choquette, Marie-Ève Goos, Rhéal Grenier, et Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Éric Ménard est absent.

Tous les membres du conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Monsieur Yvan Pinsonneault, maire, présente les points saillants du projet de prévisions budgétaires de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2022.

**RÉSOLUTION 01-001-22
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus prévus pour l'année 2022 sont les suivants :

Revenus de taxes foncières	3 389 848.00 \$
Compensation services municipaux	1 396 198.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	61 515.00 \$
Services rendus	130 085.00 \$
Autres revenus	341 332.00 \$
Revenus de transferts	<u>182 906.00 \$</u>
Total des revenus	5 501 884.00 \$

Les dépenses prévues pour l'année 2022 sont les suivantes :

Administration générale	797 649.00 \$
Sécurité publique	709 225.00 \$
Transport	755 491.00 \$
Hygiène du milieu	1 428 313.00 \$
Santé et Bien-être	7 000.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	233 350.00 \$
Loisirs et culture	566 419.00 \$
Frais de financement	<u>310 147.00 \$</u>

Total des dépenses de fonctionnement **4 807 594.00 \$**

Conciliation à des fins budgétaires

Remboursement de la dette à long terme	456 633.00 \$
Affectation aux activités d'investissements	200 000.00 \$
Affectation du surplus accumulé non affecté	(50 000.00) \$
Affectation à des fonds réservés	<u>87 657.00 \$</u>

Total des affectations **694 290.00 \$**

Total des dépenses et affectations **5 501 884.00 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2022**

Transport	1 950 000.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	350 000.00 \$
Loisirs et culture	1 615 000.00 \$
Hygiène du milieu	<u>240 000.00 \$</u>

Total des dépenses d'immobilisations **4 155 000.00 \$**

Les revenus prévus pour l'année 2022

Subventions	<u>2 000 000.00 \$</u>
-------------	------------------------

Total des revenus **2 000 000.00 \$**

Financement / Affectations

Contribution financière / Autres	100 000.00 \$
Affectation des activités financières	200 000.00 \$
Affectation du surplus accumulé	1 625 000.00 \$
Affectation des fonds de parcs et terrains de jeux	<u>230 000.00 \$</u>

Total du financement / Affectations **4 155 000.00 \$**

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-002-22
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire